

N°1390

du 24
NOVEMBRE
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

AUDIT

P.6

Livrées à diverses pressions néfastes de l'homme

Comment se portent les 793.288 ha d'aires protégées au Togo?

CEDEAO

P.3

Protocole de la CEDEAO relatif à l'Éducation et à la Formation

Fort engagement des parlementaires communautaires pour l'enseignement à distance dans l'espace

TELECOMS

P.6

Tarifs intra et inter-réseaux au Togo

L'ARCEP prend acte et désapprouve

P. 3 **Grève des enseignants**

LA POMME DE DISCORDE

De la nécessité de mieux expliquer le protocole d'accord de 2018 aux enseignants et à l'opinion



Prof. Dodzi Kokoroko, Ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat

P.4 Bilan de la campagne de transhumance 2020

12 morts et 130 dévastations de champs

P.4 Partenariat stratégique pour le rendement coton

OLAM prend 51% de la NSCT à 10 milliards FCFA

LA FIBRE TOGOCOM EST CHEZ VOUS!
INTERNET & APPELS ILLIMITÉS

Demandez dès maintenant votre fibre dans une agence Togocom!

NOUVELLES ZONES COUVERTES!

- Djifa-Kpota
- Bè-Kpota
- Ahadji-Kpota
- Anfamé

À PARTIR DE **25000 FCFA / MOIS** JUSQU'À 100 MBPS

La fibre

AZIMUTS INFOS

Quel est le meilleur moment pour boire son café du matin ?

Vous buvez votre café avant votre petit-déjeuner ? À l'occasion de la Journée internationale du café, des chercheurs anglais publient une étude qui montre que ce rituel dérègle le métabolisme du glucose.

Pour nombre d'entre nous, prendre un café bien serré est souvent le premier geste réalisé après le réveil, surtout après une mauvaise nuit. Pourtant, des chercheurs de l'université de Bath, en Angleterre, indiquent que cette habitude peut avoir des conséquences néfastes sur la glycémie, le taux de glucose dans le sang. Selon eux, il vaudrait mieux prendre son café après le petit-déjeuner, plutôt qu'avant.

Prendre son café avant ou après le petit-déjeuner ?

Les scientifiques ont réalisé leur expérience sur 29 adultes, plutôt jeunes, puisque la moyenne d'âge du groupe est de 21 ans. Les participants ont été séparés en trois groupes :

*Les participants ont vécu une nuit pleine, de 23 heures à 7 heures. Au réveil, ils ont consommé une boisson sucrée (test de tolérance au glucose) ;

*Les participants ont vécu une nuit agitée, avec un sommeil interrompu toutes les heures pendant 5 minutes. Au réveil, ils ont consommé la même boisson sucrée ;

*Les participants ont vécu une nuit agitée. Au réveil, ils ont consommé un café fort avec la boisson sucrée.

À l'issue de ce protocole, les participants ont fait une prise de sang pour mesurer la glycémie par spectrophotométrie et l'insuline par test Elisa.

Les résultats montrent qu'après une nuit agitée et la prise d'un café avant l'apport glucidique, la concentration de glucose dans le sang est plus importante (8,61 mmol/L contre 7,92 mmol/L) que dans les deux autres conditions. Et la glycémie reste plus importante pendant les 2 heures qui ont suivi la première analyse.

L'insuline augmente aussi de façon plus importante chez les sujets ayant pris leur café avant la boisson sucrée (272 pmol/L contre 227 pmol/L), mais retombe dans des valeurs identiques au groupe contrôle une heure après la consommation de la boisson sucrée.

*Dit simplement, notre contrôle du sucre sanguin est détérioré quand la première chose qui entre dans notre corps est un café, spécialement après une nuit agitée. On peut améliorer cela en mangeant d'abord et en buvant un café après si le besoin s'en fait ressentir. Savoir cela peut avoir des bénéfices sur la santé pour tous", explique le professeur James Betts, codirecteur du Centre for Nutrition, Exercise and Metabolism de l'université de Bath. Pour bénéficier des avantages du café sans faire bondir sa glycémie et son insuline, il est préférable de boire son café après avoir mangé le repas du petit-déjeuner.

Une troisième vague de Covid-19

Beaucoup de patients atteints de la Covid-19 considérés comme guéris souffrent encore de fatigues, d'essoufflements ou d'une anosmie qui ne s'est pas résorbée. Les auteurs de cette hypothèse suggèrent alors que d'autres problèmes de santé liés à la Covid-19, comme une troisième vague de symptômes, pourraient apparaître. La Covid-19 pourrait être, à long terme, associée à une dégradation de Parkinson chez les personnes déjà malades ou à l'apparition de troubles neurologiques associés à Parkinson ou aux syndromes parkinsoniens.

" Nous croyons que l'anosmie représente une nouvelle façon de détecter précocement une personne à risque de développer une maladie de Parkinson. Nous basant sur les connaissances qui indiquent que l'anosmie est présente chez 90 % des personnes en phase précoce de Parkinson et une dizaine d'années en amont des symptômes moteurs, nous pensons que nous sommes sur la bonne voie", explique Leah Beauchamp, chercheuse au Florey Institute of Neuroscience and Mental Health dans un communiqué de presse.

Pour suivre cette " troisième vague " et collecter des données scientifiques, les scientifiques proposent de créer un registre des patients Covid qui ont vécu des troubles neurologiques sur le long terme et de leur faire passer des examens sanguins pour déterminer la présence ou non de neurofilaments qui signent une possible neurodégénération.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication

Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction

Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Institutions

Yannick Le Roux est le nouveau directeur de l'Institut Français du Togo

L'Institut français du Togo (IFT) a un nouveau directeur. Yannick LE ROUX est nommé nouveau directeur de l'IFT et Conseiller de coopé-

ration et d'action culturelle de l'Ambassade de France. M. LE ROUX occupait ce même poste au Burkina-Faso et était passé par l'Institut Fran-

çais de Tunisie. Il a été nommé depuis le 11 novembre dernier.

Présent au Togo depuis 1963, l'IFT (ex-centre culturel français) fait

la promotion de la culture française au Togo et apporte une aide substantielle aux artistes togolais. C'est le plus grand centre culturel au Togo.

Mémoire

France : Léopold Sédar Senghor au Panthéon ?

Académicien français, homme d'État et écrivain sénégalais, Léopold Sédar Senghor est l'un des pères fondateurs de la Francophonie. En 2021, sera célébré le 20e anniversaire de son décès. En cette année du 50e anniversaire de la Francophonie institutionnelle, l'idée germe quant à son transfert au Panthéon.

Avec Senghor, c'est également le rayonnement de la langue française et de la francophonie en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe et en Océanie, qui est cen-

trale. L'association francophone d'Amitié et de liaison, organisation agréée par l'UNESCO depuis 1991 - et qui regroupe une centaine d'associations francophones - initie une pétition.

"J'ai été saisi, à de nombreuses reprises, par des personnes et des associations, en France et dans le monde, qui souhaitent que la nation française reconnaissante rende un hommage solennel à Léopold Sédar Senghor", explique son président, Jacques Godfrain, ancien ministre de la Coopération (entre 95 et 97).



La pétition sera par la suite adressée à Emmanuel Macron, de sorte que soit inscrit "solennellement dans la crypte du Panthéon, le nom de Senghor?". Il s'agirait donc sim-

plement d'apposer son nom dans la pierre, alors que le concepteur de la négritude et ancien président du Sénégal est enterré au cimetière Bel-Air à Dakar.

Cette année, deux autres poètes ont été proposés pour le Panthéon, mais avec un déplacement des corps : Verlaine et Rimbaud, qui auraient, suivant les demandes de pétitionnaires, enterrés ensemble dans l'édifice. Une perspective post-mortem manifestement peu réjouissante pour l'un comme pour l'autre des auteurs.

Cinéma

Marvel annonce le tournage de Black Panther 2 en 2021

Situation complexe pour Marvel : Black Panther premier du nom, sorti en 2018, avait convaincu les critiques comme le public, et faisait du personnage un élément important de l'univers cinématographique mis en place. Avec la disparition de Chadwick Boseman, en août dernier, tout le projet devait être revu : rapidement, Marvel a fait le choix de ne pas utiliser d'effets spéciaux pour inclure l'acteur dans une suite.

Marvel confirme néanmoins le tournage de Black Panther 2, avec un premier clap donné en juillet 2021, à Atlanta, pour une session qui durera jusqu'à la fin de l'année, indique The Hollywood Reporter. L'acteur Tenoch Huerta est venu s'ajouter au casting, a priori pour incarner le grand méchant de ce nouveau long-métrage Marvel.

La disparition de Boseman devrait entraîner le passage à l'arrière-plan

de T'Challa, que l'acteur décédé avait interprété pour la première fois en 2016 dans Captain America : Civil War. Et Shuri, la sœur de T'Challa, à qui Letitia Wright prête ses traits, devrait de son côté voir son personnage gagner en envergure et en temps de présence à l'écran.

Disposant déjà de sa propre série de comics, Shuri serait ainsi placée sous le feu des projecteurs, avec l'avenir du Wakanda à gérer...





jusqu'à
-40%
sur le
DÉDOUANEMENT
de vos **VÉHICULES**
& **MARCHANDISES***

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

Office Togolais des Recettes - OTR | 8201 | +228 90 99 41 01 | FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

DEPRECIATION DE LA VALEUR EN DOUANE DES VEHICULES ET MARCHANDISES
Jusqu'à *-40%* sur le dédouanement des véhicules et marchandises sous douane en souffrance.
Offre valable jusqu'au *24 décembre 2020*.

#OTR
#AllègementFiscal

Grève des enseignants

LA POMME DE DISCORDE

De la nécessité de mieux expliquer le protocole d'accord de 2018 aux enseignants et à l'opinion

Les syndicats d'enseignants et le gouvernement signataires, du protocole d'accord relatif au secteur de l'éducation nationale de 2018, vont se retrouver encore cette semaine pour poursuivre les discussions afin de s'accorder sur les points 3.2, 3.3 et 3.4 dudit protocole d'accord, nœud gordien de la tension existante entre les deux parties.

Eric J.

A la rentrée scolaire 2020-2021, les enseignants ont annoncé et mis à exécution un mouvement de débrayage pour réclamer entre autres bonnes conditions de travail et de vie en cette période de crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus, les primes d'incitation à la fonction d'enseignant, les discussions sur l'enveloppe de 2020 et 2021 et la mise en application du statut particulier de l'enseignant. Le corps enseignant se base sur le Protocole d'accord relatif au secteur de l'éducation nationale signé le 19 avril 2018 entre les organisations syndicales d'enseignants et le gouvernement devant des centrales syndicales, l'enseignement confessionnel, l'Union togolaise des associations d'élèves et étudiants et la Coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous, en qualité de témoins pour ces der-

niers groupes, pour exprimer ses revendications. Légitime, dira-t-on. Mais il demeure un problème majeur du montant et de la forme d'allocation des primes réclamées. A ce titre, les enseignants demandent au gouvernement l'indexation automatique de 2 milliards de FCfa comme ça a été le cas à la rentrée 2019-2020. Cela résulte des points 3.1, 3.2 et 3.3 contenus dans le protocole d'accord liés à la «Poursuite des efforts visant à l'amélioration des primes des enseignants du secteur public.».

Le point 3.1 stipule : « Dans le but de continuer à améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants et de favoriser l'apaisement, la sérénité et la stabilité dans le secteur de l'éducation, les parties signataires s'engagent à poursuivre les efforts visant à la revalorisation progressive des primes accordées aux enseignants.»



Des enseignants réunis en assemblée générale (Image Archives)

Le point 3.2 table : « Pour l'année 2018, les primes des enseignants seront revalorisées pour un montant total d'un milliard (1.000.000) de francs Cfa. »

Le point 3.3 dit : « Pour l'année 2019, et sur la base de la progression moyenne des ressources budgétaires allouées au secteur de l'éducation, estimée à dix milliards (10.000.000) de francs Cfa au cours des cinq années précé-

dentes, un cinquième (1/5^{ème}) de ce montant sera consacré à l'amélioration des primes des enseignants. »

Tout ceci a été déjà fait et constitue une série d'acquis irrévocables.

Vient alors le point 3.4 qui établit : « Pour les années ultérieures, un cadre de concertation sera institué entre les fédérations des syndicats des enseignants et le gou-

vernement, avec l'implication des autres acteurs du système éducatif, afin de favoriser les échanges sur les prévisions de dépenses budgétaires du secteur de l'éducation, et de formuler des propositions d'allocation des ressources pour faire face à l'ensemble des défis et des besoins du système éducatif, y compris les primes des enseignants. »

En tout état de cause, le malentendu vient de l'interprétation de ces points du protocole d'accord. Il semble que beaucoup d'enseignants de base et l'opinion publique n'aient pas été bien informés des termes du protocole d'accord. Car, une lecture approfondie des points de ce protocole d'accord, montre suffisamment qu'il ne devrait pas se poser de problèmes. Du moins, ceux avancés par les syndicats ou par la grande majorité des enseignants.

Evidemment, le malentendu

vient de l'interprétation des points 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4 relatifs au relèvement de la prime d'incitation à la fonction enseignante du protocole d'accord. La compréhension est qu'au titre de ce relèvement, 1 milliard était alloué et réparti aux enseignants en 2018. En 2019, 2 milliards ont été prélevés sur l'augmentation du budget de l'éducation et ont été également distribués, et pour 2020, une discussion devrait définir le montant à allouer au titre des primes pour être ajoutés aux prévisions des dépenses budgétaires à défendre à la session budgétaire. Au fait, tout est parti des concessions faites par la représentation du gouvernement qui, en 2018, avait plaidé pour l'indexation du milliard aux salaires des enseignants en tenant compte du climat qui avait prévalu lors des discussions et des possibilités financières. Et qu'en 2019, alors que les enseignants attendaient de voir l'indexation se poursuivre, l'État en a fait un versement ponctuel. Cependant, le Protocole d'accord ne mentionne nulle part ni l'indexation, ni le versement ponctuel.

A la rentrée du 2 novembre 2020, les enseignants exigent que l'État reconsidère sa position et indexe les 2 milliards de 2019 sur leurs salaires. Le gouvernement estime, pour sa part, que cela découlerait des conclusions de l'analyse holistique des priorités du système, et pour ce faire, une nouvelle réunion est prévue pour le 25 novembre 2020. A juste titre peut-on dire, car, c'est ce que dit clairement le point 3.4 de l'accord. Et c'est ce qui devrait être fait avant tout débrayage. Car, en réalité, les acquis ne doivent pas être confondus aux droits.

Tout le monde reconnaît que les conditions de travail des enseignants du Togo sont très difficiles. Mais il faut reconnaître que depuis quelques années, le gouvernement fait aussi ses efforts pour améliorer la situation des enseignants. La crise sanitaire de la Covid 19 a plombé les économies des pays du monde entier. Le Togo n'est pas épargné. Et pourtant, le Budget 2021 de l'éducation a connu une hausse de presque 10%, traduisant la volonté du Chef de l'Etat de poursuivre les efforts dans ce secteur. Il faut alors, pour les enseignants et tous les autres acteurs du secteur, un peu de patience et de compréhension. Des grèves à répétition, surtout injustifiées, ne sont pas la solution au problème du secteur éducatif du Togo. Le dialogue, la compréhension et la patience doivent être de mise pour permettre une année scolaire sans anicroches. Cela est le souhait de tous les Togolais.

Protocole de la CEDEAO relatif à l'Éducation et à la Formation

Fort engagement des parlementaires communautaires pour l'enseignement à distance dans l'espace

La réunion délocalisée de la Commission mixte Éducation, Science et Culture, Télécommunication et Technologie de l'information, Affaires Politiques, Paix, Sécurité et NEPAD et Infrastructures s'est achevée ce weekend à Lomé. Les parlementaires de la CEDEAO ont eu l'occasion d'écouter et d'apprendre des experts sur le thème de la réunion. La réunion a également permis au Parlement d'identifier un mécanisme d'intervention pertinent pour contribuer efficacement à la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO relatif à l'Éducation et à la Formation.

Jean AFOLABI

Selon les parlementaires de la CEDEAO, la tâche leur revient de réfléchir à la possibilité de garantir un environnement d'apprentissage véritablement numérique avec un accès sans entrave à l'internet. Le Président du Parlement communautaire, Sidie Mohamed Tunis se veut optimiste: «les idées avancées par les personnes-ressources jetteront les bases des actions qui devraient apporter les changements que nous envisageons pour nos États membres», a-t-il dit. Cependant, il a mis en garde contre les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de cette réunion. Car, l'idée semble belle mais les défis restent énormes.

D'abord, il faut aux enseignants de comprendre l'andragogie, la pédagogie numérique, car la plupart des enseignants peuvent ne pas comprendre comment développer l'apprentissage actif chez les élèves quand bien même ils sont des experts en la matière. Ensuite, il faut aussi dépasser les anciennes méthodes rigides d'enseignements et adresser les



Vue partielle des parlementaires

mauvaises méthodes de soutien aux étudiants. Ils devraient en être de même pour les programmes d'études et des modes d'évaluation dépassés.

Un accent particulier doit donc être porté sur la construction des milieux d'apprentissage et d'éveil innovants ainsi que des parcours de formation flexibles et adaptés aux exigences d'une société digitale. Le développement du e-learning interroge non seulement la qualité de l'enseignement, mais aussi la qualité de l'évaluation des élèves et de leurs parcours, ainsi que la reconnaissance des diplômes.

Selon Tsegan Yawa, la prési-

dente de l'Assemblée nationale du Togo, autant il est vrai que la mise en place de ces infrastructures est du ressort de l'Exécutif, autant il apparaît nécessaire pour les parlements de sortir de leur parcours classique pour se positionner comme une force de proposition de solutions aux gouvernements respectifs. « La tâche de modernisation et de préparation de notre espace communautaire au défi contemporain nous y oblige », a-t-elle dit.

Le Parlement communautaire s'est engagé alors à travailler avec les États membres dans les domaines liés aux Technologies de l'information et de la commu-



La table d'honneur (Mme Tségan au milieu, M. Tunis 1er sur la droite)

nication, à la science et à l'innovation afin d'interconnecter numériquement les communautés. Car les États, pris individuellement, éprouvent d'énormes défis en matière d'infrastructures indispensables à des formations en ligne. Il faut donc mobiliser davantage de ressources pour répondre aux attentes qui sont immenses, d'où l'intérêt de la mutualisation des ressources et des expertises pour déboucher sur des solutions intégrées et partagées.

« Nous avons eu la plus grande perturbation avec COVID dans le secteur de l'éducation, il est encore possible que nous ayons d'autres pandémies à l'avenir.

Donc, nous pensons qu'il est temps de commencer à planifier à l'avance, ce n'est pas seulement maintenant, c'est pour toute future pandémie. Il faut faire en sorte que si nous avons des problèmes comme COVID-19, nous serions dans une meilleure position pour s'assurer que les systèmes éducatifs ne soient pas perturbés », a dit Sidi Tunis.

Une réunion des présidents des institutions parlementaires de la CEDEAO est prévue au mois de Janvier 2021 pour se pencher sur cette question jugée importante pour la jeunesse de la communauté ouest africaine.

Bilan de la campagne de transhumance 2020

12 morts et 130 dévastations de champs

Late Pater

Le Togo a adopté un Plan opérationnel de gestion de la transhumance, pour une gestion apaisée du phénomène à travers la coexistence pacifique entre les différentes communautés touchées. En dépit de ce document et de l'idée qui le sous-tend, la campagne de transhumance pour le compte de l'année 2020 a fait 12 pertes en vies humaines et 130 dévastations de champs. Ce qui a amené à verser une somme de 9 699 800 francs Cfa aux victimes. Le bilan est fait lors de l'atelier bilan sur la transhumance, tenu du 19 au 21 novembre 2020 à Kara (nord du pays).

«12 morts, c'est trop pour notre pays. J'invite tous les acteurs à assumer leurs responsabilités pour une gestion plus apaisée des campagnes prochaines», a lâché le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Général Yark Damehame. Et son collègue de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural, Antoine Gbégbéni, d'insister : «nous avons la lourde responsabilité de prendre des mesures synergiques afin de limiter les dérives constatées». Invitant les acteurs à collaborer davantage.

Plusieurs recommandations sont formulées pour une prochaine campagne sans dégâts, notamment : commanditer une étude approfondie sur l'étendue des espaces, la disponibilité en forages et en eau pour le ranching ; acquérir les domaines pour les zones d'aménagement de production bovine, suivant le code foncier et domaniale en vigueur ; mobiliser les ressources pour assurer le fonctionnement et la pérennité des aménagements pastoraux et infrastructures agropastorales sur les territoires ; impliquer l'interprofession dans la gestion de la transhumance ; prendre en compte l'activité agropastorale dans les documents stratégiques (plan de développement) des communes, pour un



meilleur développement socio-économique des territoires.

Souvent, c'est l'entrée précoce et le départ tardif des transhumants, le non-respect des points d'entrées, le pâturage nocturne, la complicité des éleveurs sédentaires qui ne dénoncent pas les fautes, le déplacement des transhumants hors des couloirs de passage préalablement tracés... qui expliquent les conflits et de frictions entre les bouviers nomades, les producteurs agricoles sédentaires et les propriétaires terriens.

La campagne de transhumance 2020 au Togo a débuté le vendredi 31 janvier 2020 et a pris officiellement fin le dimanche 31 mai 2020. En ce moment, il était dit que quelque 30 000 têtes de bovins ont circulé sur le territoire togolais. Par exemple, sur la période considérée, on a parlé d'un incident dans le village d'Aglassoé, près de Tohou dans la préfecture de Moyen-Mono, où les Peuls ont laissé leurs boeufs détruire les champs des villageois. Dans le village de Ekéto (préfecture de Wawa), les autorités locales y étaient allées pour préserver la cohésion sociale, empêcher que les risques et les incompréhensions prennent une proportion élevée et regrettable et créer un climat de confiance et de sécurité pour mieux avancer dans la gestion de l'élevage et de la transhumance.

Le 7 février dernier, le ministre-président du comité national de la transhumance avait semblé prendre le dessus en disant que «des instructions fermes ont été données aux principaux responsables

des organisations d'éleveurs et aux autres (rougas, bouviers, propriétaires d'animaux...) de faire arrêter la divagation des animaux sous toutes ses formes». «A partir de ce jour, pour tout incident causé par un troupeau de boeufs, le bouvier et le propriétaire du troupeau seront arrêtés et traduits devant les juridictions compétentes pour répondre de leurs actes conformément à l'arrêté interministériel portant organisation du mouvement de la transhumance au Togo. Le troupeau incriminé sera purement et simplement saisi et vendu aux enchères. Il est rappelé à tout bouvier et propriétaire d'animaux de prendre toutes les dispositions idoines et diligentes pour gérer leurs cheptels en créant les conditions d'une restriction intégrale de mouvements dans les exploitations agricoles, en suivant strictement les couloirs de transhumance dûment validés par tous. De même, il est demandé à tous les éleveurs de gros bétail de faire identifier leurs animaux auprès des services techniques mobilisés à cet effet pour une meilleure gestion et un meilleur suivi de leur traçabilité. Dans le souci de régler définitivement les heurts entre éleveurs et producteurs agricoles, les collectivités locales doivent, à leur tour, identifier des zones qui seront aménagées uniquement pour le pâturage suivant la note de service du 7 novembre 2019 relative à l'identification des zones de ranching au Togo, adressée aux présidents des comités préfectoraux de transhumance», avait-il écrit.

Partenariat stratégique pour le rendement coton

OLAM prend 51% de la NSCT à 10 milliards FCFA

Jean AFOLABI

C'est scellé ! Le rachat de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT, mixte) par le groupe singapourien OLAM a été officialisé le vendredi 20 novembre par un accord. OLAM, selon des informations non loin du dossier, acquiert une participation majoritaire de 51% dans le capital de la NSCT pour une contrepartie 15,3 millions d'euros, soit 10,021 milliards de francs Cfa. Le communiqué du groupe, cité par le portail *Commodafrica*, précise que sa participation au capital est «sur une base sans trésorerie, sans dette et un fonds de roulement net de clôture d'environ 19,1 millions d'euros». Qui ajoute que l'Etat gardera une participation à hauteur de 24%, les 25% restant revenant à la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton du Togo (FNGPC-Togo). L'acquisition précise OLAM «sera financée par une combinaison de régularisations internes et de facilités de crédit existantes et que la transaction devrait être finalisée en décembre 2020».

A travers la Loi portant autorisation de cession de tout ou partie de la participation détenue de l'Etat dans le capital de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), adoptée le lundi 29 juin 2020 à Lomé, visa avait été donné à l'Etat de céder ses 60%, ou une partie de ses parts, dans la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct, mixte à ce jour) à un actionnaire dit stratégique, précisément au groupe singapourien OLAM. «L'adoption de la présente loi permettra à l'Etat de rentrer en négociation avec le groupe OLAM en vue de lui céder tout ou partie de sa participation dans le capital social de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). Cette volonté de céder tout ou partie de ses actions dans le capital social de la

NSCT répond au souci du gouvernement de trouver un partenaire stratégique de renom, disposant de l'expertise nécessaire, susceptible de contribuer, dans le domaine de l'agro-industrie, à l'atteinte des objectifs de l'axe 2 du Plan National de Développement (PND 2018-2022), notamment en ce qui concerne le secteur cotonnier», avait déclaré le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances à l'issue du vote favorable des élus. Les rumeurs couraient déjà qu'au terme de l'opération, OLAM devrait s'en sortir avec 51%, l'actionnariat majoritaire, face à l'Etat et les cotonculteurs réunis.

Il faut souligner, suivant les propos du ministre Yaya, que la mise en œuvre de l'axe 2 du PND exige, d'une part, le développement de pôles de transformation agricole selon l'approche chaînes de valeur et, d'autre part, l'augmentation de manière substantielle des revenus des producteurs ainsi que la création massive d'emplois le long des chaînes de valeur au niveau du service conseil, des usines, des parcs logistiques et de transport, etc. Et de préciser que la loi adoptée assurera, à n'en point douter : l'augmentation des rendements par une amélioration des itinéraires techniques grâce à l'exploitation des résultats de carte de fertilité des sols initiée par le gouvernement ; la modernisation de l'outil industriel afin d'améliorer la collecte du coton et les performances d'égrenage ; le développement de la marque «coton made in Togo» afin de jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité ; l'accroissement de la contribution du secteur agricole en général, et de la filière cotonnière en particulier, à la création de la richesse nationale et des emplois massifs.

Le présent partenariat envisagé avec le Groupe OLAM, avait précisé le ministre de l'Economie,

s'inscrit ainsi dans l'optique d'apporter davantage de soutien au développement du secteur. Il sera conduit, a-t-il assuré, dans un processus inclusif et participatif avec les acteurs de la filière conformément aux engagements du chef de l'Etat. «Aussi, tout en cédant une partie de sa participation dans le capital de la NSCT, l'Etat veillera-t-il à préserver et à protéger les intérêts des acteurs à la base que sont les producteurs et des travailleurs», promet le ministre Yaya.

Il compte pour cela sur un certain nombre d'indicateurs de performances sur lesquels l'accent sera mis afin de garantir une amélioration déterminante de l'ensemble de la filière, à savoir : l'augmentation substantielle du revenu des cotonculteurs dans trois ans ; l'amélioration du rendement de la production de 600 kg/ha aujourd'hui pour atteindre un niveau de performance d'au moins 900 à 1 000 kg/ha sur le court terme, avec le développement de la culture attelée et de noyaux d'élevage, en association avec d'autres spéculations telles que le soja et les cultures maraîchères au profit des producteurs vulnérables ; le renforcement du parc industriel ; la participation de la recherche au développement pour une optimisation du schéma cultural, de l'utilisation des intrants et l'appui conseil, entre autres ; l'implication de la réhabilitation des pistes rurales cotonnières pour améliorer la collecte du coton graine et participer également au désenclavement des zones de production agricole...

La Nouvelle société cotonnière est née fin janvier 2009, à la faveur de la dissolution de l'ex Société togolaise de coton (Sotoco), une société publique, «dans un souci de redressement de la filière cotonnière», avait estimé l'autorité publique. Ainsi donc, la Sotoco avait été remplacée par la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), une société d'économie mixte dont 40% des parts sont cédés à la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (Fngpc). Sur la décennie précédente, d'après les constats du gouvernement, la Sotoco n'avait fait qu'aligner des contre-performances. La campagne 2008-2009 n'avait officiellement produit que 40 000 tonnes, contre 80 000 tonnes prévues, créant un manque à gagner de 7,715 milliards de francs Cfa à la Sotoco. La campagne précédente n'avait produit, elle aussi, que 50 000 tonnes, après une baisse record de 39 000 tonnes en 2006-2007. Au finish, c'est une ardoise de 22 milliards de nos francs que l'Etat avait dû éponger au bénéfice des producteurs pour recharger leur intérêt nouveau pour la culture du coton.

Promotion de l'agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'ouest

Le Togo et 4 autres pays choisis pour la phase pilote

Late Pater

Mardi 17 novembre 2020. Les acteurs étaient en atelier de concertation à Agbélouvé (à une soixantaine de km au nord de Lomé) pour lancer et planifier le Projet régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'ouest. C'est une initiative qui s'incruste dans le cadre global de lutte contre les changements climatiques. Le Projet est financé à hauteur de 7 milliards de francs Cfa par le Fonds d'adaptation dans le cadre de l'Alliance ouest africaine de l'agriculture intelligente face au climat, lancée par la CEDEAO, pour une période de

3 ans. C'est un projet pilote qui sera mis en œuvre dans cinq pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Niger et le Togo. Tout est né du constat selon lequel la vulnérabilité des agriculteurs et des éleveurs à l'augmentation des risques climatiques constitue une entrave à la sécurité alimentaire et, globalement, une situation préoccupante qui a ainsi motivé la CEDEAO à initier le projet intitulé «Promotion d'une agriculture climato-intelligente en Afrique de l'ouest».

Le Projet régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'ouest vise à réduire la vulnérabilité des agricul-

teurs et éleveurs aux risques climatiques, à la génération de revenus et à la prestation des services écosystémiques des communautés à la base. Par exemple, durant sa mise en œuvre, le Projet va pouvoir renforcer les connaissances et les capacités techniques par le biais d'interactions régionales et locales en vue de promouvoir les pratiques agricoles résistantes aux effets du changement climatique. Toujours selon le Commissaire Sékou Sangaré en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau, il va aussi renforcer les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique dans les domaines de

l'agriculture et du pastoralisme aussi bien au niveau local que régional. Il servira aussi à partager les connaissances acquises et diffuser les leçons apprises sur les meilleures pratiques agricoles résilientes liées à une agriculture climato-intelligente. Le ministre togolais de l'Environnement et des ressources forestières, Foli-Bazi Katari, lui, a invité les Etats impliqués à travailler en synergie pour identifier les voies et moyens qui doivent aider à relever les défis.

À Agbélouvé, les structures qui seront mises en place pour la mise en œuvre de ce projet ont été invitées à veiller à l'atteinte des objectifs qui leur seront assignés. L'ate-

lier était destiné à renforcer les capacités des parties prenantes sur les procédures de gestion de don de la BOAD et les conditions du Fonds d'adaptation (rapportage, conditions suspensives, etc.) ; informer les parties prenantes des modalités de conduite du processus de sélection des sous-projets prévus dans les pays ; préparer le plan de travail annuel 2020-2021 et du plan pluriannuel 2020-2023 ; et convenir des arrangements institutionnels pour la gestion et le suivi du projet au niveau national/régional et de la mise en place des unités nationales et régionale de gestion du projet.

FOOTBALL /

Les hommages affluent suite au décès du Général Séyi Mémène

Le décès du Gal Séyi Mémène, ancien président de la Fédération Togolaise de Football (FTF) et ancien premier vice-président de la Confédération Africaine de Football (CAF), continue de susciter les messages de sympathie de par le monde. Le président de la FIFA a dit dans une correspondance à la FT, lundi, tout le bien qu'il pense du disparu.

Hervé A.

"Ancien membre de la Commission d'Organisation de la Coupe des Confédérations de la FIFA et de la Commission d'Organisation des Tournois Olympiques de Football, ancien Premier Vice-Président de la CAF et ancien Président de la Fédération Togolaise de Football, le Général Séyi Mémène aura contribué au développement du football et à la promotion de notre sport et de ses valeurs au Togo, en Afrique et dans le monde", a indiqué le président de la FIFA.

"Vice-Président Honoraire de la CAF, récipiendaire de l'Ordre du Mérite en Or de la CAF, personnalité respectée du football africain,

son engagement et sa contribution au développement du sport qui nous unit tous resteront gravés dans la mémoire", écrit le président de la FIFA, avant d'adresser "au nom de la FIFA et de la communauté du football international, à la Fédération Togolaise de Football et à la Confédération Africaine de Football, ses condoléances les plus sincères."

Pour le Président par intérim de la CAF, Constant Omari, "nul ne devra désormais oublier que cet homme, Multi Ministre, haut gradé de l'Armée, responsables des Douanes, chef de la Sécurité nationale, de la Justice, et bien sûr du football, restera à tout jamais un exemple pour nous tous et pour la



jeunesse africaine à laquelle il aura consacré une grande partie de sa vie".

La Fédération Togolaise de Football, de son côté, a loué les qualités de ce "grand homme et serviteur

avisé qui a contribué, des années durant, à l'essor du sport roi et à la participation des clubs et des équipes nationales du Togo aux compétitions continentales et internationales".

Selon des sources bien informées, l'ancien président de la Fédération Togolaise de Football, Seyi Memene sera inhumé à Sokodé le samedi 28 novembre 2020. Par ailleurs, la famille du défunt informe que les salutations d'usage seront dans la maison mortuaire à Lomé et à Sokodé

Seyi Memene, 82 ans, a été président de la FTF de 1971-1972 et de 1992 à 1998. Il fut le président à qualifier le Togo pour la Coupe d'Afrique des Nations en 1972.

FIFA/CAF

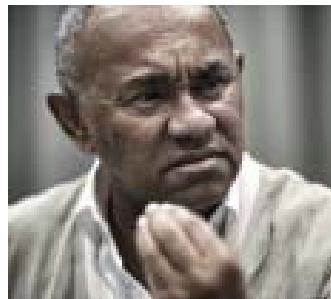
Le président Ahmad suspendu 5 ans par la FIFA

Le président de Confédération Africaine de Football est condamné par la chambre de jugement de la commission d'éthique de la FIFA, à 5 années de suspension plus une amende de CHF 200.000.

La commission d'éthique de la FIFA a suspendu pour cinq ans l'actuel président de la Confédération africaine de football (CAF), lui infligeant de surcroît 185 000 euros d'amende, notamment pour détournements de fonds.

Après 30 années de présidence Issa Hayatou au sein de la Confédération africaine de football, Ahmad le Malgache élu à la surprise générale en mars 2017, devait révolutionner le monde du ballon rond sur le continent africain.

Presque quatre années plus tard,



candidat à sa propre succession, l'actuel président de la Confédération africaine Ahmad vient d'être suspendu pour cinq ans par la commission d'éthique de la Fifa qui lui a infligé au passage une amende de 185 000 euros. Ahmad avait par ailleurs été placé en garde à vue pour des soupçons de corruption en juin 2019 à Paris. Selon le communiqué de la Fifa : "La décision a été notifiée à M. Ahmad aujourd'hui (23 novembre

2020), date à laquelle l'interdiction est entrée en vigueur."

"L'enquête sur le comportement de M. Ahmad au poste de président de la CAF entre 2017 et 2019 a porté sur diverses questions liées à la gouvernance de la CAF, dont l'organisation et le financement d'un pèlerinage à La Mecque (Oumra), ses accointances avec l'entreprise d'équipement sportif Tactical Steel et d'autres activités", indique le communiqué de la Fifa.

"Dans sa décision, qui a fait suite à une longue audition, la chambre de jugement de la Commission d'éthique a établi, sur la base des informations recueillies par la chambre d'instruction, que M. Ahmad avait manqué à son devoir de loyauté, accordé des cadeaux et d'autres avantages, géré des fonds de manière inappropriée et abusé de sa fonction de président de la CAF", peut-on aussi lire.

À l'été 2019, Ahmad avait demandé l'aide de la FIFA pour superviser son organisation, fragilisée par plusieurs polémiques et des problèmes de gouvernance. La numéro deux de la FIFA, Fatma Samoura, avait notamment effectué un mandat

de six mois mais celui-ci, qui visait à accélérer le processus de réformes au sein de l'instance, n'avait pas été renouvelé début février 2020.

Par ailleurs, licencié en avril 2019, le secrétaire général de la CAF, Amr Fahmy, décédé depuis, avait envoyé une lettre à la FIFA dans laquelle il accusait M. Ahmad de corruption - paiement de pots de vin à plusieurs dirigeants, usage personnel de fonds de la CAF - et de harcèlement sexuel à l'encontre de plusieurs salariées de la Confédération.

Testé positif au Covid-19, fin octobre, puis hospitalisé, Ahmad observe actuellement une période de convalescence de 20 jours durant lesquels il a quitté son poste. Le premier vice-président, Constant Omari, assure actuellement l'intérim à la tête de l'exécutif de la CAF et ce jusqu'au 30 novembre 2020.

En ce qui concerne la prochaine élection à la présidence de la CAF, le Sénégalais Augustin Senghor, le Mauritanien Ahmed Yahya, l'Ivoirien Jacques Anouma et le milliardaire sud-africain Patrice Motsepe ont déclaré leur candidature. L'élection aura lieu le 12 mars 2021 au Maroc. (Avec Rfi).

CIO

Face au G20, Thomas Bach en appelle à la solidarité

Pour la deuxième fois depuis son élection à la présidence du CIO, Thomas Bach s'est exprimé dimanche 22 novembre devant les dirigeants des principales puissances mondiales à l'occasion du G20.

L'an passé, il avait fait le voyage vers Osaka, au Japon, à l'invitation de Shinzo Abe, le Premier ministre de l'archipel. Cette fois, Thomas Bach est resté dans son bureau, à la Maison olympique de Lausanne. Mais il a tenu en mode virtuel à peu près le même discours. A une nuance près, mais d'importance : la crise sanitaire.

A Osaka, en juin 2019, Thomas Bach avait sorti de ses poches les habituelles valeurs de l'olympisme, dont l'universalité et la solidarité. La

planète vivait alors dans le monde d'avant. Dimanche 22 novembre, le dirigeant allemand a ajouté à la palette des arguments olympiques une dimension sanitaire. Logique.

"Le sport peut sauver des vies, a assuré Thomas Bach, invité à s'exprimer face à son écran d'ordinateur par l'Arabie saoudite, qui préside le G20 cette année. Durant la crise sanitaire du coronavirus, nous avons tous vu à quel point le sport était important pour la santé physique et mentale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'a reconnu en signant un accord de coopération avec le CIO. À la suite de la conclusion de cet accord, les Nations Unies, l'OMS et le CIO se sont associés pour lancer une campagne baptisée "En bonne santé en

BREVES

CAF, l'intérim d'Omari prolongé

La Confédération africaine de football (CAF) a pris acte de la suspension pour cinq ans de son président de toute activité liée au football et annoncé que l'intérim actuel de Constant Selemi Omari comme président "est de fait prolongé" en application de ses statuts.

Le vice-président de la CAF assurait déjà l'intérim du président Ahmad interné pendant plusieurs jours pour cause de Covid-19 et actuellement en convalescence.

Sur son site officiel, la CAF qui "s'inquiète des conséquences sur sa réputation de cette longue procédure maintient le calendrier de l'ensemble de ses activités et programmé".

La chambre de jugement de la Commission éthique indépendante de la FIFA a déclaré Ahmad Ahmad, président de la CAF et vice-président de la FIFA, "responsable d'avoir agi en violation du Code Ethique de la FIFA".

Par conséquent, la Chambre de Jugement "a prononcé à son encontre une interdiction de toute activité liée au football (administrative, sportive et autre) aux niveaux national et international pour une durée de cinq ans", selon un communiqué rendu public, lundi.

Cette décision va donner lieu à une bataille à quatre pour la présidence de la CAF entre le président de la Fédération sénégalaise de football (FSF), Augustin Senghor, le Mauritanien Ahmad Yahya, le Sud-africain Patrice Motsepe et l'Ivoirien Jacques Anouma.

Lionel Messi laissé au repos

Lionel Messi ne figure pas dans la sélection du FC Barcelone pour le match de mardi en Ukraine contre le Dynamo Kiev. La superstar argentine et le Néerlandais Frenkie de Jong sont laissés au repos par leur entraîneur Ronald Koeman.

"Plusieurs joueurs sont blessés et nous avons décidé de laisser Leo et Frenkie à la maison", a expliqué Koeman. "Notre situation en Ligue des Champions est confortable, avec neuf points, et ces deux joueurs ont besoin de repos. Ils ont déjà joué beaucoup de matchs et c'est le bon moment pour les laisser au repos."

Barcelone est en tête du groupe G avec 9 points, devant la Juventus (6 points). Kiev et Ferencvaros comptent un point chacun. Lors de la défaite 1-0 contre l'Atlético samedi, Barcelone a perdu Gerard Piqué (genou) et Sergi Roberto (cuisse) pour un petit temps. Ils se sont ajoutés à Ansu Fati (opéré du genou) et Sergio Busquets. Avec aussi Samuel Umtiti et le jeune Ronald Araujo indisponibles, Koeman ne dispose que de Clément Lenglet comme défenseur central.

Les Jeux de la Caraïbe reculent d'une année

Nouveau retard à l'allumage pour les Jeux de la Caraïbe. La première édition de l'événement multisport, initialement prévue du 30 juin au 4 juillet 2021 en Guadeloupe, est reportée d'une année. En cause, l'impact de la crise sanitaire dans le territoire français d'outre-mer.

Plus de 1000 athlètes âgés de 23 ans et moins, venus de 29 pays de la Caraïbe, étaient attendus en Guadeloupe. Ils devaient se mesurer dans neuf disciplines, dont le cyclisme, la natation, le judo et le futsal.

La décision du report a été prise la semaine passée lors de l'assemblée générale de la CANOC (Association des comités nationaux olympiques des Caraïbes), réunie en visioconférence. Il a été décidé, au cours de la même assemblée générale, que la Guadeloupe conserverait l'organisation des Jeux de la Caraïbe en 2022.

Leur date précise n'a pas encore été déterminée. Les Jeux de la Caraïbe devaient initialement être lancés en 2009 à Trinité-et-Tobago, mais ils avaient été annulés en raison de l'épidémie de grippe A. Depuis, l'événement avait été abandonné, avant d'être ressorti l'an passé des cartons. Il doit normalement se dérouler tous les quatre ans.

Fin de suspension pour Trinité-et-Tobago

La FIFA a annoncé jeudi 19 novembre via un communiqué avoir levé la suspension de la Fédération de football de Trinité-et-Tobago. Elle avait été prononcée le 25 septembre dernier et justifiée par de "graves violations des statuts de la FIFA."

Elle aura donc duré moins de deux mois. L'instance mondiale du football avait décidé de placer la fédération de l'état des Caraïbes sous tutelle, en créant un comité de normalisation chargé de gérer les affaires courantes.

Mais les autorités du football de Trinité-et-Tobago n'avaient pas accepté cette mise sous tutelle, au point de la contester devant une cour de justice nationale. Une démarche qui avait conduit la FIFA à suspendre la fédération.

La procédure juridictionnelle ayant été abandonnée, la suspension est levée. Les différentes équipes de Trinité-et-Tobago peuvent donc à nouveau participer aux compétitions internationales.

FOOTBALL /

Robert Malm n'a aucun regret

Robert Malm, désormais consultant pour BeIN Sports, qui a porté le maillot grenoblois entre 2002 et 2005, et de l'Équipe nationale du Togo, revient sur son passage chez les Eperviers et dit ne pas regretter le très peu de temps qu'il y a passé.

« En tant que joueur, je n'ai pas de mots pour définir ce que j'ai vécu. On atteint le sommet du foot, que ce soit dans l'organisation mais aussi dans le jeu. Je n'ai pas de regrets sur ma carrière internationale, ça devait se passer comme ça. Devant moi, j'avais quand même un mec comme Emmanuel Adebayor, ce n'est pas n'importe qui. J'ai participé aux qualifications de la CAN et de la CDM 2010, la plupart des joueurs signeraient des deux pieds pour ça. Je n'ai aucun regret, je suis fier de ce que j'ai fait », déclarait-il dans une interview accordée à Metro Sports.

Désormais consultant chez BeIN,



il assure que c'est un vrai choix de sa part pour rester dans le milieu du football. « Quand on m'a proposé le poste à BeIN, je n'ai pas hésité. Ça me permet de rester dans mon monde, celui du foot. J'essaie d'apporter mon expérience, ma vision d'ancien professionnel aux téléspectateurs, d'être le plus clair possible. Le vendredi est une vraie place pour la Ligue 2, même si les supporters sont mécontents. Ça permet de mettre un gros coup de projecteur sur ce championnat ».

Politique de proximité

L'OTR concrétise des postes de contrôle à Cinkassé et à Bassar

Eric J.

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a enclenché depuis quelques temps une politique de rapprochement des populations. Dans la semaine du 16 au 22 Novembre, il a mené des activités dans ce sens dans les préfectures de Bassar et de Cinkassé.

L'OTR est la principale régie financière du Togo. Il a pour missions principales d'asseoir, d'admin-

produire et publier les statistiques sur les recettes fiscales et douanières collectées. A ce titre, il développe des stratégies inclusives pour être proche du citoyen afin d'aider l'Etat à jour parfaitement son rôle régalienn. D'où la nécessité de se rapprocher d'avantage des populations qui sont sa principale ressource et en même temps le principal bénéficiaire de ses prestations. Dès sa création, plusieurs bâtiments sont érigés pour permettre à ses agents

néral, Philippe Kokou TCHODIE, est allé inaugurer. « D'une valeur de Cent soixante-onze millions (171.000 000FCFA), ce bâtiment du Contrôle Préfectoral des Impôts est la concrétisation de la politique de proximité, initiée par l'OTR avec l'appui du gouvernement », a précisé le Commissaire Général de l'OTR dans son mot circonstanciel à l'inauguration du bâtiment le 18 novembre dernier.

Avec une superficie de 2.240 m², le nouveau bâtiment est composé d'un espace client de 480 m², de bureaux ainsi qu'un vaste parking. Faisant d'une pierre deux coups, l'OTR a saisi cette occasion pour s'ouvrir aux populations de la localité. Ces journées portes ouvertes ont permis aux usagers de découvrir tous les services de l'OTR, d'accéder aux renseignements relatifs aux procédures douanières, fiscales et les nouvelles procédures d'immatriculation foncière.

Après Cinkassé le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou TCHODIE, a mis le cap sur Bassar, le 19 novembre, où il a procédé à la pose de la première pierre du bâtiment du contrôle préfectoral des impôts de la préfecture. « L'OTR veut fournir un cadre accueillant, convivial, accessible, innovant favorisant l'émergence d'une culture fiscale agissante » a expliqué le Commissaire Général des Impôts.

Il s'agira en premier lieu, d'un espace institutionnel, symbole de la présence de l'Office qui révèle l'importance de la préfecture de Bassar et en second lieu, de l'engagement de l'OTR pour l'amélioration de la qualité de ses services.

Pose de la 1^{ère} pierre du bâtiment de l'OTR à Bassar

Inauguration du bâtiment du Contrôle préfectoral des Impôts de Cinkassé

nistrer et de recouvrer les impôts, taxes et droits de douanes et de recouvrer les impôts locaux pour le compte des collectivités locales ; de combattre la fraude, l'évasion fiscale et la corruption ; d'assurer un service de qualité aux contribuables/usagers ; et de conseiller le gouvernement sur toutes les questions portant sur la politique fiscale, de

de travailler dans de meilleures conditions et aux contribuables d'être servis dans un cadre convivial. Les sorties du commissaire général à l'intérieur du pays courant semaine dernière répond de cette volonté indispensable d'un travail bien fait.

Ainsi, c'est un édifice moderne et futuriste qui a été construit à Cinkassé que le commissaire gé-

Télécoms / Tarifs intra et inter-réseaux au Togo

L'ARCEP prend acte et désapprouve

Lomé, le 23 novembre 2020. L'ARCEP prend acte de l'alignement des tarifs intra et inter-réseaux mais désapprouve l'augmentation des tarifs intra-réseaux. Le 12 novembre 2020, le Comité de direction de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a notifié deux mises en demeure (N° 2020-001/ARCEP/CD et N° 2020-002/ARCEP/CD) aux sociétés Atlantique Télécom Togo (Moov) et Togo Cellulaire pour pratiques de différenciation des tarifs des communications « on-net » (intra-réseau) et « off-net » (inter-réseau), et les a sommées, sous peine de sanction, de remédier à ces violations de leurs cahiers de charges, dans un délai de huit (08) jours.

A cette échéance, l'ARCEP prend acte de la réaction des deux opérateurs de téléphonie mobile qui ont procédé à l'alignement des tarifs intra et inter-réseaux. L'ARCEP constate une baisse de 20 FCFA/minute des tarifs inter-réseaux et une augmentation de 10 FCFA/minute des tarifs

intra-réseaux. Face à cette augmentation, l'Autorité de régulation a notifié sa désapprobation aux deux opérateurs à travers les courriers N° 0175/ARCEP/DG/DAJR/20 du 20 novembre 2020 et N° 0177 /ARCEP/DG/DAJR/20 du 23 novembre 2020, et a exigé des explications, sous 24 heures.

L'ARCEP exercera tous les pouvoirs que lui confèrent ses prérogatives du cadre légal et réglementaire pour que l'alignement des tarifs « on-net/off-net » ne serve de prétexte à une augmentation de tarifs intra-réseaux.

Pour rappel, l'ARCEP est chargée de mettre en place les conditions d'une concurrence saine et équitable sur le marché des communications électroniques et des postes tout en favorisant l'accès au plus grand nombre à des services de qualité et à des prix accessibles. Par décret présidentiel en date du 15 octobre 2020, M. Michel Yaovi Galley a été nommé Directeur gé-



Michel Yaovi Galley, D.G. de l'ARCEP

néral de l'ARCEP, pour un mandat de 3 ans. En remplacement de Monsieur Abayeh Boyodi, le nouveau Directeur général a pour mission d'impulser une nouvelle dynamique dans ce secteur en perpétuelle évolution afin de faire du digital un des principaux leviers stratégiques pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des Togolais. L'ARCEP a été créée par la loi sur les communications électroniques du 17 décembre 2012 et mise en place en 2015. Elle a remplacé l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et télécommunications (ART&P).

Livrées à diverses pressions néfastes de l'homme

Comment se portent les 793.288 ha d'aires protégées au Togo?

Late Pater

C'est pour trouver une réponse à cette question que le ministère de l'Environnement et des ressources forestières a commis le groupe de consultant CRIGET & SYSTID pour évaluer et faire l'état des lieux des 83 aires protégées réparties sur toute l'étendue du territoire togolais, avec un ratio de 14%. L'Union européenne y a apporté son soutien financier, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique (PALCC). L'objectif est donc de mieux cerner l'ensemble des facteurs et enjeux qui exercent une pression sur les aires protégées, dans le but d'une meilleure planification de la gestion de ces aires protégées.

Les résultats de l'évaluation ont été validés le 19 novembre 2020 à Lomé. On y relève des opportunités, des forces, des faiblesses, des menaces et des défis auxquels font face les 793.288 hectares du système national des aires protégées. Entre autres : la volonté politique ; l'existence de stratégie et programmes de gestion des aires protégées ; l'absence d'outils de planification pour de nombreuses aires protégées ; l'insuffisance des budgets alloués aux services techniques en charge de la gestion des aires protégées ; une faible synergie entre les acteurs étatiques dans la mise en œuvre des actions de développement dans les communautés à la base ; la méconnaissance des textes par les communautés locales ; la reconnaissance internationale de certaines aires pro-

tégées, etc. Les décideurs ont désormais la matière pour agir.

A noter que, sous l'effet néfaste des défis et enjeux des changements climatiques, les populations rurales, dans le souci de satisfaire leurs besoins vitaux et socio-économiques, exercent régulièrement une pression croissante sur les réserves nationales de faune et des

couvert forestier ; à mettre en œuvre des techniques plus efficaces pour l'utilisation de la biomasse et de la filière bois-énergie pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone ; à renforcer les capacités des différents acteurs dans la lutte contre le changement climatique et mieux intégrer les changements climatiques dans



parcs. Leurs activités de pression sont essentiellement dues aux activités agricoles, aux pâturages, aux braconnages, à la carbonisation, à la déforestation et l'érection des maisons d'habitations.

Le PALCC vient renforcer plusieurs initiatives en cours dans le secteur forestier et développement rural au Togo en réponse aux effets de la variabilité et dérégulation climatique... Et consiste à appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par les changements climatiques. Spécifiquement, l'on s'attend à augmenter la résilience des populations par la gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols et du

stratégies nationales et les politiques publiques. Plusieurs autres réalisations communautaires ont été notées en six ans de mise en œuvre du Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo (PRAPT) qui est arrivé à terme le 30 avril 2019. Au bilan, 405.000 hectares de forêts sécurisées (soit 7,5% du territoire) et matérialisés par l'implantation des bornes, en accord avec les populations ; capacités renforcées des gestionnaires des aires protégées et de la population sur la gouvernance des parcs ; 20 forages en eau potable dans chaque village riverain du parc Fazao-Malfakassa...

Contre la propagation du virus de la Covid-19

Les grands moyens à la commune Golfe 7

Le grand Lomé est devenue une sérieuse inquiétude pour les autorités sanitaires en termes de propagation des infections au coronavirus. Au point où il est même survenu un bouclage évident de la ville à l'approche des fêtes de fin d'année. En la matière, la commune Golfe 7 veut jouer sa partition.

Après plusieurs actions de sensibilisation sur les mesures barrières et dons de kit de protection contre la pandémie du coronavirus, la commune du Golfe 7 adopte désormais une nouvelle stratégie. Il s'agit de la désinfection des écoles, marchés et places publiques de la commune, apprend-on. À travers cette nouvelle stratégie de lutte démarrée ce dimanche 22 novembre 2020, les autorités du Golfe 7, conduites par le maire Aimé Koffi Djikounou, veulent en finir définitivement avec les foyers de contamination du virus.

« La pandémie est en train de prendre une ampleur très inquié-



tante dans notre préfecture et également dans notre commune. Quand on sait que Aflao-Sagbado est une zone frontalière au Ghana avec des voies d'accès très poreuses, il urge d'adopter des mesures plus drastiques contre la maladie. À compter de ce jour, nous allons pulvériser et désinfecter régulièrement les lieux de rassemblement tels que les écoles, les marchés, les lieux de culte et autres. Au même moment, nous mettons toujours à contribution les

CDQ, CVD ainsi que toutes les têtes couronnées des 26 villages de la commune pour la sensibilisation des populations sur les gestes barrières », a indiqué Aimé Koffi Djikounou, maire du Golfe 7.

Pour ce faire, des moyens techniques et humains ont été mobilisés avec le soutien de l'ONG Togo Environnement Propre de Sonia Nèmè Gnassingbé, afin que chaque coin et recoin soit passé au peigne fin.

Avec : unir.tg

Défécation à l'air libre

Une menace pour l'environnement et la santé publique

Etonam Sossou

Bien que l'accès à l'assainissement soit un droit de l'homme, plusieurs familles de togolaises n'ont toujours pas accès à des toilettes décentes. Aucun chiffre officiel sur les personnes qui n'ont pas accès aux toilettes décentes au Togo n'existe. Cette réalité est présente souvent dans des quartiers popu-

laire. Les gens y vivent dans la promiscuité et les toilettes là-bas sont en matériaux provisoires. Adultes ou enfants, ils ont peur qu'elles s'effondrent et préfèrent souvent prendre leurs bains derrière ou à la devanture des maisons et déféquer dans des sacs plastiques. «À Agoè Minamadou ici, il n'y a pas de latrines décentes partout. Conséquence les ha-

bitants défèquent dans les rigoles. Ces eaux qui ruissellent dans les rigoles propagent de très mauvaises odeurs dans le quartier», commente Claude, gérant d'une boutique de vêtements.

Le monde entier célèbre chaque 19 novembre la Journée mondiale des toilettes. Au Togo, le gouvernement et la société civile travaillent pour que chaque maison puisse

avoir une latrine sûre qui peut résister aux intempéries. Selon les données 2019 de «Join Monitoring Programm'» (JMP), relayées par nos confrères de societecivilemedias, seul 16% de la population a accès aux latrines avec des diversités en milieu rural et en milieu urbain. La défécation à l'air libre, une pratique très courante au Togo, peut également entraîner des problèmes sanitaires d'ampleur. «Parfois certains urinent et

defèquent dans les sacs en plastique ou dans des bouteilles qu'ils balancent dans la rue ou sur les dépotoirs. Ces bouteilles récupérées sont souvent revendues pour des fins commerciales», déplore Anatole.

Se confiant sur le site d'informations societecivilemedias, Espoir DATCHIDI, responsable programme santé scolaire à l'ONG la chaîne de l'Espoir, estime qu'il faut plus de sensibilisations à l'endroit

des populations pour qu'elles comprennent les liens étroits entre la santé et la défécation à l'air libre. «Il faut que tous les Togolais prennent conscience et mettent tout en œuvre pour avoir une latrine chez eux. Pas n'importe quelle latrine mais des latrines répondant aux normes d'hygiène. Et que chacun fasse la police autour de lui pour que les questions d'hygiène soient promues dans notre pays», a-t-il lancé.

Education en période Covid19

La CNDH initie les acteurs à plus de responsabilité

«Rôle et responsabilité des acteurs de l'éducation dans l'encadrement des apprenants en période d'état d'urgence sanitaire lié à la Covid-19», c'est le thème retenu par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) pour célébrer la journée internationale des droits de l'enfant. Elle a, pour donner plus d'importances à cette journée organisé une rencontre, le 20 novembre à Lomé, au profit des acteurs oeuvrant pour la protection de l'enfance. Trois sous-thèmes ont été développés : l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ; l'exercice de l'autorité parentale dans le contexte de la Covid-19 ; et l'apport des parents d'élèves dans l'encadrement des apprenants en période de crise : cas de la Covid-



19. «La présente rencontre vise à amener tous les acteurs du système éducatif à plus de responsabilité afin que les obstacles à l'éducation auxquels sont confrontés les apprenants en cette période de pandémie ne persistent ni ne s'aggravent pas», a affirmé M. Yawovi Sronvi, rapporteur général de la CNDH, à l'ouverture des travaux.

Les acteurs de l'éducation, ont à travers les échanges réfléchis sur

leur contribution à un meilleur encadrement des apprenants en période d'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19. Après cette rencontre, chaque participant doit jouer son rôle de manière à garantir et à préserver les efforts et les progrès déjà réalisés dans ce sens. Rappelons que la journée internationale des droits de l'enfant est célébrée chaque 20 novembre.

Changement climatique / Mise en œuvre du PALCC-Togo

Quatre forêts de la commune de Haho 2 bientôt aménagées

Jean AFOLABI

Quatre forêts de la commune de Haho 2 connaîtront des aménagements dans un proche avenir. Ceci, grâce au Plan d'aménagement du complexe forestier Asrama-Tétetou-Djemegni-Tohoun validé ce 18 novembre 2020. Ce plan a été validé au cours d'un atelier organisé par l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) avec l'appui technique et financier de l'Union européenne. La rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique au Togo (PALCC-Togo) et vise à améliorer et à valider le Plan

d'aménagement du complexe forestier Asrama-Tétetou-Djemegni-Tohoun, rapporte le confrère de Societecivilemedias.com.

«Nous avons recueillis des recommandations et des contributions qui vont nous permettre d'avoir un document validé qui prend en compte tous les aspects liés au développement des ressources forestières de la zone pour le mieux être des populations», a indiqué le commandant Pyabalo Alaba, directeur général de l'ODEF. Pour le chef du village de Klotchomé (un village de la commune Haho 2) et participant à cet atelier, cette rencontre est une occasion offerte aux autochtones de se prononcer sur la

gestion des forêts. «Nos forêts doivent être utiles pour le développement de nos communautés. Je crois que les organisateurs de cet atelier feront le nécessaire pour nous aider afin que nos communautés profitent des forêts qui nous entourent», a-t-il dit cité par notre source.

Le complexe forestier Asrama-Tétetou-Djemegni-Tohoun couvre une superficie totale de 4000 ha et est classée depuis le 11 juin 1947 par arrêté n° 404/AE/EF.

Le Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique au Togo (PALCC-Togo) a pour objectif général d'appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par les changements climatiques. Il s'agit spécifiquement de : augmenter la résilience des populations par la gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier ; mettre en œuvre des techniques plus efficaces pour l'utilisation de la biomasse et de la filière bois-énergie pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone ; renforcer les capacités des différents acteurs dans la lutte contre le changement climatique et mieux intégrer les changements climatiques dans les stratégies nationales et les politiques publiques.



Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°621
de LOTO KADOO du 13 Novembre 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 622^e tirage de LOTO KADOO avec bonus.

Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, des gagnants de gros lots ont été enregistrés à LOME. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

Ainsi à LOME, la LONATO a dénombré deux lots de 1.500.000F CFA, gagnés sur les points de vente 60533 et 60344.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°622 de LOTO KADOO du 20 Novembre 2020

Numéro de base

Numéros bonus

48

49

65

23

29

79

17

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°177
DE LOTO Sam du 14 Novembre 2020

Le tirage N°178 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 21 Novembre 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, C'est à KARA et à DAPAONG que la LONATO a recensé des gros lots. Dans les autres villes du pays ce sont essentiellement de lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont fait le bonheur des parieurs.

Ainsi la ville de KARA, a recensé un lot de 1.500.000F CFA remporté sur le point de vente 10026.

A DAPAONG, c'est un gros lot de 2.500.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 10122.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°178 de LOTO SAM du 21 Novembre 2020

Numéro de base

24

74

11

73

51



Togocel
Togotelecom

LA FIBRE TOGOCOM EST CHEZ VOUS !

INTERNET & APPELS ILLIMITÉS

NOUVELLES ZONES COUVERTES!

- 📍 Djifa-Kpota
- 📍 Bè-Kpota
- 📍 Ahadji-Kpota
- 📍 Anfamé

Demandez dès maintenant votre
fibre dans une agence Togocom !



À PARTIR DE

25000 FCFA
/MOIS

JUSQU'À **100 MBPS**

La
fibre

offre soumise à conditions